

Le Nord

ADMINISTRATION BUREAU D'ANNONCES
15, rue d'Angleterre, 15 - LILLE - 1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place)

CONDITIONS
Par la poste, 02 francs
Six mois, 10 francs
Trois mois, 5 francs
Départements non-limitrophes et Etranger, port en sus.

PUBLICITE
Annonces... la ligne 0,40
Reclames... 0,75
Fals-divers... 2,00
Echecs... 1,00
Gazette du Nord... 6,00

CHAMBRE DES DEPUTES

Fin de la séance du mercredi 20 mars
L'AFFAIRE ROCHETTE

LE GARDE DES SCEAUX rappelle dans toutes les conditions Rochette fut remis en liberté provisoire.
Envisageant les conséquences de l'affaire Rochette, il accepte la suppression de l'article 10 proposé par la Commission, mais il fait remarquer que cette suppression devrait être précédée de l'organisation préalable du parquet dont l'un des services devrait être affecté à ces affaires spéciales.

M. BRIAND accepte les conclusions de l'article 10 du Code de commerce et toutes les autres conclusions de la Commission, mais il n'admet pas les phrases à l'égard du ministre de l'Intérieur, du préfet de police, de la Chancellerie.

De telles conclusions de blâme, dit-il, ne sont pas logiques parce que la Commission reconnaît à elle-même dans son rapport que tous les magistrats ont agi de bonne foi.

M. BRIAND tient à ajouter qu'il a tenu à laisser les magistrats qui devaient déposer devant la Commission d'enquête, absolument libres d'agir selon leur conscience de magistrats.

M. JAURES remonte à la tribune. Il donne à nouveau lecture des faits révélés à la Commission. Il demande à la Chambre de rester fidèle à sa Commission.

M. DELAHAYE estime que les ministres ne veulent plus répondre des qu'ils ont quitté le Pouvoir. Il relève contre ce système qui consiste à ne pas renseigner le pays.

Il dépose un ordre du jour dans ce sens, mais la Chambre devient houleuse.

On réclame la priorité pour le vote sur les conclusions de la Commission d'enquête.

A mains levées, il est ainsi ordonné.
Les deux premiers paragraphes qui ne sont pas conclusifs, sont adoptés.

Le PRESIDENT met aux voix le 3^e paragraphe ainsi conçu : « La Chambre constate qu'en mars 1904, le ministre de la Justice, M. LEBLANC, a fait l'objet d'une correspondance entre le Parquet et la Chancellerie, sans se renseigner auprès du ministre de la Justice, M. BRIAND, sur le contenu de ce paragraphe renferme un blâme dont on pourrait tirer parti dans un procès ».

M. JAURES proteste.
Le PRESIDENT met aux voix la suppression de ce paragraphe, qui est demandée par le Gouvernement.

Par 360 voix contre 184, le paragraphe est repoussé.

On passa au vote sur les paragraphes relatifs à l'intervention du Préfet de Police, l'intervention d'un plaignant fictif à la suite de l'intervention d'un avocat, et l'intervention du Parquet à la suite de la plainte Pichebeu.

M. JAURES soutient ces conclusions. Il fait remarquer que la Commission a été unanime pour le vote de ces paragraphes.

M. BRIAND. — Ces paragraphes disent trop en pas assez. La Chambre ne se trompera pas, en examinant le côté pratique, de lui demander de repousser ces conclusions.

On vote, et par 373 voix contre 105, les paragraphes 4 et 5 sont repoussés.

On passe au paragraphe 6. M. Briand le juge l'instruction de n'avoir pas favorisé le travail des experts.

Sur la demande de M. BRIAND, ce paragraphe est adopté sans importance.

On adopte quelques conclusions sans importance. Enfin la Chambre adopte sur le paragraphe relatif aux valeurs émises en France dépassant plus de 20 millions un amendement de M. Leroy-Beaulieu, adopté par le Gouvernement, tendant à substituer à ses tableaux à l'Officiel, la transmission de ces tableaux aux Commissions compétentes des Chambres.

On a procédé au vote sur ce qui reste de l'ensemble du projet qui est adopté à l'unanimité de 327 votants.

Séance levée à 7 h. 15.
Séance de mardi, à 2 heures, pour la suite de la discussion sur la loi de dix heures.

Université Catholique

MORT

de M. le professeur ARTHAUD

L'Université Catholique de Lille, les œuvres d'apostolat et de charité, la société lilloise viennent d'être douloureusement éprouvées par la mort de M. Claude Arthaud.

Né à Lyon, le 10 novembre 1843, issu d'une famille où la noblesse des sentiments, le dévouement aux malades et aux pauvres, la foi religieuse et de tradition, M. Claude Arthaud fit de fortes études juridiques à la Faculté de Paris sous la direction des Labbé, des Bignon, des Colmet de Santerre. Tout l'appela à une brillante carrière dans l'enseignement officiel des Facultés de droit, quand les catholiques résolurent, avant même le vote de la loi de 1875 sur l'enseignement supérieur, de faire l'essai de la liberté qui allait être instituée.

En novembre 1874, s'ouvraient à Lille des cours libres de droit, préparatifs des premières années d'étudiants, auxquelles M. Arthaud a inculqué non seulement la connaissance précise du droit romain, mais l'esprit juridique, le sens du droit, la passion de la justice, sont restées profondément attachées à ce maître, dont le dévouement à ses élèves égalait la haute valeur scientifique.

De ce dévouement passionné au bien intellectuel et moral de ses disciples, M. Arthaud donna des preuves jusqu'au seuil même de la mort. La veille du jour où Dieu le rappela à Lui, le professeur résumait dans sa chambre de malade ses chers étudiants en disant, comme il l'avait fait plusieurs fois pendant ses quelques jours de maladie, et leur expliquait à nouveau un texte difficile qui réclamait un supplément de commentaire. Ce trait peint bien l'homme, le savant, le professeur tout à ses élèves.

l'heure même où il avait déjà un pied dans la tombe.

Aussi modeste que savant, M. Arthaud s'était toujours refusé à publier ses travaux. Mais ses cours, et spécialement le cours de Pandectes, qu'il tenait à refaire sur un thème entièrement neuf, d'après les dernières données de la science française et étrangère, pour chaque génération d'étudiants, auraient été au plus haut point dignes de la publicité. Jamais ses collègues, qui savaient la haute valeur de ses travaux, et notamment son immense savoir, n'ont pu le déterminer, tant il était humble, à livrer au public le résultat de ses recherches. C'est dans ses élèves, dans ses exemples, que survit son œuvre toute entière.

En dehors de l'Université Catholique, pour laquelle le regrette définit s'est tant dévoué, toutes les œuvres de foi, de dévouement, d'organisation, ont trouvé en M. Arthaud un collaborateur très actif. Mais à certaines œuvres il donna plus particulièrement les ardeurs de son âme : comment ne pas citer les écoles de la paroisse N.-D. de Consolation, et surtout le patronage Saint-Stanislas, dont il fut une œuvre de formation virile, civique et chrétienne tout à la fois ; foyer admirable d'où sont sortis des hommes d'élite, qui aimait comme des fils. A Ambrières, où les vacances universitaires amenait chaque année notre ami, un dévouement d'organisation, lui avait fait discerner l'œuvre la plus utile dans un milieu agricole : une caisse coopérative de crédit. Depuis de longues années il s'était dévoué à cette modeste institution. Il fit pour elle son dernier voyage. Un retour précipité, motivé par son devoir professionnel, le fatigua. Ce fut l'origine de la mort qui devait le frapper.

M. Claude Arthaud est mort comme il avait vécu, en grand chrétien. « Mon Dieu, je vous aime ! » ce furent ses dernières paroles. Saint Joseph, patron de l'Université Catholique, a pris par la main, le jour même de sa fête, cet admirable serviteur de l'Université, ce pionnier de ses grandes œuvres qu'on fondait avec lui les vraies, les Feron-Vraz, les de Varelles, pour ne parler que des morts, et à la conduit près d'au Ciel, la vraie patrie.

M. JAURES proteste.
Le PRESIDENT met aux voix la suppression de ce paragraphe, qui est demandée par le Gouvernement.

Par 360 voix contre 184, le paragraphe est repoussé.

On passa au vote sur les paragraphes relatifs à l'intervention du Préfet de Police, l'intervention d'un plaignant fictif à la suite de l'intervention d'un avocat, et l'intervention du Parquet à la suite de la plainte Pichebeu.

M. JAURES soutient ces conclusions. Il fait remarquer que la Commission a été unanime pour le vote de ces paragraphes.

M. BRIAND. — Ces paragraphes disent trop en pas assez. La Chambre ne se trompera pas, en examinant le côté pratique, de lui demander de repousser ces conclusions.

On vote, et par 373 voix contre 105, les paragraphes 4 et 5 sont repoussés.

On passe au paragraphe 6. M. Briand le juge l'instruction de n'avoir pas favorisé le travail des experts.

Sur la demande de M. BRIAND, ce paragraphe est adopté sans importance.

On adopte quelques conclusions sans importance. Enfin la Chambre adopte sur le paragraphe relatif aux valeurs émises en France dépassant plus de 20 millions un amendement de M. Leroy-Beaulieu, adopté par le Gouvernement, tendant à substituer à ses tableaux à l'Officiel, la transmission de ces tableaux aux Commissions compétentes des Chambres.

On a procédé au vote sur ce qui reste de l'ensemble du projet qui est adopté à l'unanimité de 327 votants.

Séance levée à 7 h. 15.
Séance de mardi, à 2 heures, pour la suite de la discussion sur la loi de dix heures.

Gazette du Nord

Nous apprenons avec un vif regret la mort, à BERGUES, de Mme Lobbedey, veuve Desjardis, pieusement décédée après une courte maladie, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

S. G. Mgr Lobbedey, son fils, l'avait lui-même préparé au suprême passage et lui avait apporté avec les Sacraments de l'Eglise, la bénédiction pontificale.

« Femme de grande foi, écrit notre excellent confrère le Courrier du Pas-de-Calais, Mme Lobbedey vit venir la mort avec une sérénité toute chrétienne. C'était pour elle l'heure de la récompense. Elle eut la grande joie de voir à ses côtés le fils qu'elle avait donné à Dieu et qu'elle bénissait avec tant d'amour le jour de son sacre ».

Si l'on a pu dire que c'est un signe de prédestination pour une mère d'avoir donné un enfant au service des autres, quel signe plus certain encore n'est-ce pas d'avoir un fils élevé à la dignité de successeur des apôtres ?

Puisse cette pensée consoler le cœur de S. G. Monseigneur l'Evêque d'Arras, notre compatriote et ancien vicaire-général de Cambrai, qui nous offrons nos respectueuses condoléances ainsi que la promesse d'un pieux souvenir de la part de tous nos lecteurs.

Les funérailles solennelles de la vénérée défunte auront lieu en l'église paroissiale de Bergues, le mardi 26 mars, à 10 heures et demie.

On annonce la mort :

M. A HELLEMEN, de M. Désiré Gaillet, chef comptable principal honoraire au chemin de fer du Nord, décédé le lundi 18 mars, dans sa 64^e année.

M. A HAUBOURDIN, de M. Charles Quenon, 72 ans, décédé mardi, à l'âge de soixante-trois ans.

M. A WERVICQ, de M. Félix Lepoutre, négociant en vins, fabricant de vinaigres, vice-président du Syndicat des vinaigriers du Nord, décédé le 20 mars, à l'âge de 54 ans.

Il appartenait à une de ces anciennes familles honorables de pays, où l'on est catholique avant tout. Dans les meilleurs plus divers, on connaissait l'ardeur de sa foi, parce qu'il aimait à défendre la religion qu'il pratiquait avec ferveur.

On admirait son intelligence supérieure, son infatigable activité et sa grande bonté.

Sa mort a été étonnante. Sa piété soutenue par la Sainte-Communión lui faisait supporter ses souffrances avec la plus touchante résignation.

Nous recommandons aux prières de M. le chanoine Richard.

des défunts et offerts à leurs familles nos chrétiennes condoléances.
Jésus, Marie, Joseph (7 ans et 7 quarant.)

On annonce les fiançailles de Mlle Thérèse Cochin, fille du député du Nord, et de Mme Henry Cochin, née Arnaud-Jeanti, avec M. Henry de la Bassolère, lieutenant au 12^e d'infanterie, fils de l'ancien député de la Vendée et de Mme de la Bassolère, née Savary de Beauregard.

LES FUNERAILLES

M. le Chanoine RICHARD

Doyen de Saint-André

Les funérailles de Maître Isaac Richard, doyen-cure de la paroisse Saint-André, à Lille, chanoine honoraire de la basilique métropolitaine de Cambrai, ont été célébrées hier matin, au milieu d'une assistance considérable.

PENIBLE INCIDENT

Au moment même où le clergé arrivait à la maison mortuaire, 71, rue de Jemmapes, pour procéder à la levée du corps, la flamme d'un lampadaire communiqua le feu à l'une des tentures de la chapelle ardente.

Heureusement, le tapissier, M. Dhandaut, M. Dussenville, chauffeur de la Compagnie du Nord, à Somain, ne perdirent pas leur sang-froid. Ils transportèrent le cercueil hors de la chapelle, non sans recevoir sur la tête quelques flammèches, qui leur firent des brûlures sans gravité.

Les ornements sacerdotaux placés sur le cercueil furent en partie brûlés.

M. Tilly, ordonnateur des Pompes funèbres, MM. Boisseau, Trachet et Truffin, de l'Association des Anciens Elèves des Frères, s'empressèrent pour circonscrire les dégâts.

En même temps, un agent de police, M. Mazingarbe, avec une présence d'esprit qui a été remarquée, arracha toutes les tentures, qui brûlaient déjà, et ainsi empêcha que le feu ne prit une grande extension.

Quelques minutes après, les pompes à vapeur arrivèrent, sous la conduite des capitaines Crombez, Aerts, et du lieutenant Ducher-Mortier. Les pompiers éteignirent complètement le commencement d'incendie.

Les dégâts, en somme, ne sont pas très importants.

LE CORTÈGE

Mgr Carton, archevêque, doyen de Saint-Pierre-Saint-Paul, fit la levée du corps.

En tête du cortège, derrière la croix, marchaient les enfants des écoles libres de garçons et de filles, les jeunes filles des réunions dominicales, les dames de la Confrérie de Saint-Vincent de Paul et de la Ligue Patriotique des Françaises.

Venaient ensuite les membres de la Jeunesse Catholique, une délégation des Anciens Elèves des Frères, de la Jeune Garde avec leurs drapeaux, les membres de la Confrérie de Saint-Sacrement et de la Confrérie de Saint-Vincent de Paul.

Les clercs liturgiques étaient portés par M. l'abbé Delvaux, professeur au petit séminaire d'Haubourdin.

Les coiffeurs du cortège étaient tenus par M. Gonnat, M. Paul Delemer, représentant le Conseil paroissial et la Conférence de Saint-Vincent de Paul, M. le chanoine Denys et M. le chanoine Fremaux, doyen de Saint-André.

M. Edouard Sénéchal, parent de M. le chanoine Richard, conduisit le deuil, accompagné de M. l'abbé Grison, ancien vicaire de la paroisse.

Derrière eux venait M. l'abbé Deligny, pro-doyen de Saint-André, MM. Barron et Lafontaine, vicaires, le clergé du décret, MM. Denis du Péage, Ernest Béchard, Verley-Crouan, Nicolas de Valenciennes, de l'Archevêché, Mgr Margerin, Mgr Carton, MM. les chanoines Dauchy, doyen de Sainte-Catherine, Caudron, doyen de Saint-Etienne, Ghesquier, directeur de l'École Saint-Nicolas de Valenciennes, Heard, doyen de Saint-Etienne, à Douai, Masure, archiviste diocésain, les abbés Joly et Gailly, anciens vicaires de Saint-André.

Après l'Évangile Mgr Carton est monté en chaire pour recommander aux prières des paroissiens de Saint-André l'âme de M. le chanoine Richard.

Mgr Carton, après avoir rappelé les années que le défunt avait passées à l'École Saint-Joseph de Lille, à Fontaine-au-Pire, Marchiennes et Saint-Nicolas de Valenciennes, dit combien, pendant plus de trente ans, depuis 1840, sa vie fut occupée à l'administration de la paroisse Saint-André. Il remplit consciencieusement, avec zèle, dévouement, toutes les charges de son ministère jusqu'au jour où la vieillesse ne lui permit plus. Avant de mourir, M. le chanoine Richard a donné encore un édifiant exemple en demandant lui-même les derniers sacrements.

L'offrande a été donnée par M. l'abbé Arnould, vice-doyen, curé de Canteleu. L'assistance comprenait de nombreuses

personnalités ecclésiastiques et laïques, notamment MM. les chanoines Jaspas, Masquellier, directeur de la « Croix du Nord », Delsaux, secrétaire général des « Amis des Écoles », les abbés Hazard, de la « Croix du Nord », Cousin, supérieur de l'école Jeanne-d'Arc, Lobry, aumônier, Decock, directeur du Bulletin diocésain, Pajot, directeur de la Maison Saint-Michel, Desmarck, Bauduin, Virieux, et autres curés et vicaires de Lille, Desreumaux, curé de Saint-Camille, à Saint-André, Salembier, curé d'Avelin, Dhauy, curé de Riellay.

MM. Florent, Binauld, conseiller général, adjoint au maire de Lille, Legrand-Herman, Richebé, Druze, conseillers municipaux, Houzé de Faulouin, le comte de Gormay, Ch. Roussel, ancien notaire, Robbe, Henri Roger, Titren, etc.

Les jeunes filles sourdes-muettes de l'Institution de la rue Royale étaient également présentes.

L'absoute a été donnée par Mgr Carton. Après le service, le corps est resté sous le catafalque, d'où il a été retiré à trois heures, pour être transporté à la gare et, de là, à Louvignies-Quenou, où se fera aujourd'hui l'inhumation, dans le caveau de famille, après un service à onze heures du matin.

ÉCHOS

NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE
M. l'abbé Hérent, supérieur honoraire, est nommé aumônier de l'École Jean de Goy, à Douai.

CHEZ LES SOUS-AGENTS DES P. T. T.
En réponse au communiqué émané du « Sentier Fraternel » que nous avons publié hier, le Comité du Nord des sous-agents et ouvriers commissionnés des P. T. T. nous prie de faire savoir au public qu'il se possède dans le Nord 800 adhérents, qu'il se trouve dans le département du Nord 31 orphelins pour lesquels il verse mensuellement 453 fr. 30 ; que l'annuaire des P. T. T. est distribué gratuitement ; que les dons recueillis dans des tranches scellées sont vérifiées chaque soir par les membres du Comité.

Distinctions Pontificales

Nous apprenons avec une particulière satisfaction et un légitime sentiment de fierté professionnelle que le Souverain Pontife, Pie X, vient d'honorer deux de nos membres les plus méritants du journalisme du Nord en les nommant chevaliers de l'Ordre de Saint-Grégoire le Grand.

L'un est M. Jules Duthil, rédacteur à la « Dépêche » depuis de longues années, un modeste et un laborieux, dont la solide valeur professionnelle s'agrément d'un caractère aimable et d'une servabilité souriante qui font de lui une des personnalités les plus sympathiques de notre corporation.

L'autre est M. Henri Morel, directeur des services d'imprimerie du « Nouvelliste » et de la « Dépêche ».

La carrière de M. Henri Morel fut, elle aussi, toute consacrée au service de la bonne cause.

Encore adolescent, il rêvait de s'enrôler pour les nouvelles pontificales. Au moment de la guerre, malgré son jeune âge, il s'engagea aux volontaires de l'Ouest, où étaient ses chers zouaves.

Après le licenciement du régiment, il entra à la « Vraie France », dont il devint directeur quelque temps après le départ du regretté M. Vittrant. Nous avons travaillé à ses côtés pendant plusieurs années. Sa bienveillance, son dévouement et sa compétence nous furent d'un grand secours dans les humbles débuts de la « Croix du Nord » et la première organisation de notre imprimerie.

L'élite de nos ouvriers, nos vétérans, qui furent jadis sous sa direction à la « Vraie France », ont tous gardé de lui un souvenir de respectueuse et reconnaissante sympathie.

Ce nous est une raison de plus pour nous réjouir de cette distinction qui récompense une vie déjà longue, toute vouée au bien.

Nous prions les deux chevaliers de Saint-Grégoire le Grand d'agréer nos cordiales et confraternelles félicitations.

SOUSCRIPTION

pour le Monument du Nord à Lourdes

Lille. Un groupe de pèlerins de la paroisse N.-D. de Consolation, 8 fr. — M. S. de La Madeleine, 5 fr. — M. Maréchal, pour obtenir la protection de la Sainte Vierge sur notre famille, 5 fr. — N.-D. de Lourdes, bénezec nos affaires et protégés-nous, 5 fr. — Soeur Martinart, pour plusieurs intentions, 5 fr. — M. Lefebvre, 3 fr. 50. — M. Haveluy. Pour la guérison d'un malade, 1 fr. — Templeuve, 2^e versement, 20 fr. — M. l'abbé Debeque, curé de Cantain, 5 fr. — Plusieurs familles de Fiers-en-Escrebroux et de Plancois, 5 fr.

La paroisse de Berlaimont, 120 fr. — La paroisse d'Aymeries, 20 fr. — Noyelles-sur-Sambre, Anonyme, 10 fr. — E. D., 5 fr. — La famille S. M., 2 fr.

Les Biens volés

Mardi, à l'audience des crimes du Tribunal Civil de Lille, il a été procédé à l'adjudication d'un immeuble appartenant à la Congrégation des Sœurs de la Sainte Union, situé à l'angle des rues du Prieure et Guillaume à Fives, portant le numéro 11 de la place du Prieure.

Cette propriété venait se faisant à la requête du Directeur général des Domaines.

La mise à prix était de 5.000 francs. L'immeuble a été adjugé pour ce prix à M. Gaudron, avoué à Lille.

LES BANDITS

de la rue Ordener

A PARIS
L'ARRESTATION D'ANNA LECOQ EST LECALE

La chambre des mises en accusation de Douai a rejeté la demande de mise en liberté provisoire faite par Anna Lecoq.

On sait que M. Delalé, juge d'instruction, avait déjà refusé de donner satisfaction à une première demande de cette femme qui est accusée d'avoir aidé Rodriguez à fabriquer ou à écarter et à recueillir de la fausse-monnaie.

Le citoyen Sohier est en Amérique

GE QU'IL DIT ; CE QU'ON DIT LA-BAS

Une lettre d'Amérique
La famille de Louis Spielbeut vient de recevoir une lettre d'Amérique. Cette lettre ne fait que confirmer les détails que nous avons donnés il y a quelque temps, tirés d'une missive partie de Détroit le 12 février, c'est-à-dire quatre jours après l'arrivée de Sohier dans cette ville.

D'après la lettre de Spielbeut, Sohier aurait dit la-bas qu'il avait pris 12.000 francs à la caisse, mais qu'il en manquait bien plus, qu'il n'était pas le seul à y avoir puisé, mais que ses acolytes l'avaient forcé à s'expatrier parce que lui seul était responsable.

Les copies de journaux américains qui accompagnent la lettre donnent des détails sur l'arrivée de Sohier, déclarant qu'il n'a plus revu Sohier depuis le 14 février, et de la femme Van Peteghem disant que Sohier était très estimé à Hopkings où il jouissait de la confiance de tous.

Un grand nombre de ces coupures des détails tels que ceux-ci : Hopkings est une grande ville de 15.000 habitants (!) à 3 kilomètres de Lille.

A COUPS DE COUTEAU

un Maçon de Ronchin TUE ses deux Enfants BLESSE sa Femme et tente de se suicider

Un épouvantable drame de famille s'est déroulé mardi soir dans un paisible quartier de Ronchin, en pleine campagne. La maison du crime porte le n° 1 d'une étroite impasse qui donne sur des prairies, des jardins et des champs. C'est la cour Marceau qui, dans un coin de la rue de Lille, entre les numéros 163 et 165, abrite une demi-douzaine de maisons enchevêtrées et sommairement construites.

UN MENAGE DESUNI
La première de ces maisonnettes, à laquelle s'adosse un puits et que composent quatre pièces, au rez-de-chaussée deux salles basses, en haut deux mansardes, est occupée par le ménage Vanehuin.

Le mari a 27 ans. Il est né à Ronchin d'une famille de journaliers. Lui-même est maçon et travaille pour M. Colin, entrepreneur rue Sadi-Carnot.

Sa femme, Blanche Perche, a 30 ans. C'est une Lilloise, et le père fut longtemps boulanger place Jeanne-d'Arc. Elle travaille, comme mécanicienne, pour une maison de Lille.

Deux enfants sont nés : l'aîné, André, a 5 ans, le second, Raymond, 17 mois. Il fait ses premiers pas.

Les deux petits, très forts pour leur âge, très gais aussi, devraient être un trait d'union entre les parents. C'est à leur occasion, au contraire, que le père et la mère vont se bruyiller.

Les vieux parents de Mme Vanehuin habitent dans la même cour que les jeunes époux, très près, trop près d'eux. En l'absence du mari, ils indisposent inconsciemment, dit-on, leur fille contre Vanehuin. Ils témoignent une affection particulière à l'aîné des fils, laissant un peu le petit Raymond.

L'ouvrier maçon, de son côté, est susceptible. Il s'aperçoit de ce manège et s'en irrite.

Bientôt des camarades maladroits, comme il s'en trouve toujours dans ces occasions, enveniment le désaccord.

Et voici que ces derniers jours des faits, insignifiants en eux-mêmes, achèvent d'exaspérer Vanehuin.

Son beau-père a encombré d'herbe le sentier qui mène à la porte du maçon. Le vieillard a pris la boîte à outils de son beau-fils pour raccommoder son poulailler. Vanehuin médite un mauvais coup.

AVANT LE CRIME
Mardi, le maçon a travaillé toute la journée, comme à l'ordinaire. A six heures et demie il arrive devant sa maison. Le vieillard a pris la boîte à outils de son beau-fils pour raccommoder son poulailler. Vanehuin médite un mauvais coup.

ON L'ARRÊTE
Vanehuin, ayant lâché sa victime, remonta près du lit où il avait laissé le petit Raymond. Il se coucha près du petit cadavre et se tailla la gorge, se sectionnant même le larynx.

Cependant les grands-parents étaient venus reprendre dans le bercail ensanglanté le corps du petit André pour le porter dans leur demeure.

M. Patyn avait prévenu le garde Grégoire. Celui-ci pénétra à tâtons dans la maison. A l'étage il trouva le meurtrier que, 10 heures du soir à 2 heures du matin, il tint seul en respect.

Ce fut une nuit lugubre. Enlevé par

LA GRÈVE DES MINEURS

dans le Bassin d'Anzin

LA SITUATION
On signale l'extension de la grève dans trois fosses, les fosses Lagrange, Thiers et Dupontelle et une légère reprise aux fosses Renard et l'Enclous.

Voici les chiffres des descentes mercredi matin : Fosse Renard, effectif complet ; fosse Enclous, 201 descentes sur 414 ; fosse Blignies, 16 descentes sur 323 ; fosse Reuzil, 13 descentes sur 500 ; fosse Saint-Marc, 58 descentes sur 600 ; fosse Casimir-Périer, 124 descentes sur 320 ; fosse Agache, 26 descentes sur 120 ; fosse Lambrecht, 50 descentes sur 588 ; fosse Havely, 71 descentes sur 371 ; fosse Audiffred, 15 descentes sur 468 ; fosse Dupontelle, 80 descentes sur 330 ; fosse Herin, 132 descentes sur 371 ; fosse Arambert, 335 descentes sur 713 ; fosse Cuvot, 459 descentes sur 500 ; fosse Bleuse-Borne, effectif complet.

A FRESNES
Il n'y a pas de grévistes aux deux fosses de la mine de Thivencelles, Soult et Saint-Pierre. Par contre, les mineurs qui travaillent à la fosse Lagrange, compagnie d'Anzin, ne se sont pas rendus à leur travail, car déjà lundi ce n'est que grâce à la protection des gendarmes qu'ils avaient pu descendre.

Des patrouilles de gendarmes à cheval et de cuirassiers parcourent la région jour et nuit.

COUR D'APPEL DE DOUAI

INSTALLATION DU PROCUREUR GENERAL
Mercredi à midi, la Cour d'appel de Douai, toutes chambres réunies, sous la présidence de M. Dazonville, premier président, a procédé en audience solennelle à l'installation de M. Jacomet, le nouveau procureur général. M. le Procureur général a ensuite prêté le serment d'usage, puis l'audience a été levée aussitôt.

Quel que soit l'achat que vous ayez à faire, consultez notre dernière page, vous y trouverez l'adresse d'une bonne maison, et vous